



Experatoo.com

FORUM CONSEIL JURIDIQUE GRATUIT

## L agence immobiliere garde notre caution

-----  
Par jenny

Bonjour,  
nous avons demenage le 12 12 2009 d un appartement loue par foncia pour un autre appart. toujours loue par foncia, a ce jour foncia nous garde 800 E de provision complement charge sans justificatif plus 182 E de travaux non effectues dans notre ancien logement (lettre proprietaire attestant).Foncia justifie de nous garder 800E car nous aurions refuser de donner notre nouvelle adresse , ils nous RELOGENT!!!!!! Que faire pour reccuperer nos 982 E?

Par avance merci de votre aide.

salutations